

Pour le bonimenteur Macron, les émeutes sont dues aux fake news et à la “haine en ligne”

écrit par Maxime | 9 juillet 2023





L'art de l'imbroglio, de l'amalgame, du gloubi-boulga...

Comme toujours, Macron répond à côté.

Quand on lui dit "territoires perdus", "zones de non droit", "trafic de drogue", "cités islamisées", il répond "majorité numérique".

Quand on lui dit "immigration massive", "refus de s'intégrer", "humiliation permanente des forces de l'ordre par la racaille", il répond "haine en ligne".

Quand on lui dit "feux de poubelles", "pillages", "émeutes", "invasion", il répond "éducation".

Voici en quelques mots l'esprit de la nouvelle loi du 7 juillet "visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne".

On sait que la “haine en ligne” est le prétexte pour museler l’opposition politique en Macronie.

Tout ce qui ne pense pas comme Macron entre dans le champ très vague de la “haine” et si, en plus, l’opposition peut agir de façon plus ou moins anonyme ou libre, ça le rend fou.

Que la parole citoyenne se libère en dehors des “partis politiques” qui engonçaient traditionnellement toute pensée politique, que l’on puisse témoigner, analyser, échanger avec des citoyens partout dans l’Hexagone et même hors de France quotidiennement, comme un grand salon révolutionnaire, pour que le peuple puisse enfin récupérer le pouvoir, ça le rend malade.

Qu’on puisse dénoncer l’islamisation et l’invasion migratoire sans risquer, comme un Salman Rushdie clairement identifié par les fatwas, de se faire crever un oeil et poignarder, ça le gêne. Il faut une tête identifiable qu’on puisse leur livrer sur un plateau...

Alors très vite, la lutte contre la “haine en ligne” est devenue la priorité de la Macronie. Et l’on sait les médias subventionnés prompts à suivre leur chef comme des toutous en censurant les commentaires en ligne qui leur déplaisent, dégainer l’outil “desintox” censé traquer des “fausses nouvelles” (fake news) qui n’en sont pas, étant de fausses fausses nouvelles donc de vraies informations...

Dans un formidable effort d’amalgame, l’Assemblée nationale et le Sénat ont adopté la loi qui fait un grand mix de toute l’actualité et de ses obsessions personnelles en mêlant lutte contre la haine en ligne (donc bien souvent l’outil dirigé contre les patriotes) avec le harcèlement scolaire (Lindsay, Léo etc.), le chantage (affaires de sextapes de Griveaux, Saint-Etienne...) à l’article 2 de la nouvelle loi, les émeutes sauvages qui bénéficieraient d’un effet

d'amplification à cause des réseaux sociaux etc.

Désormais, *“les fournisseurs de services de réseaux sociaux en ligne exerçant leur activité en France refusent l'inscription à leurs services des mineurs de quinze ans, sauf si l'autorisation de cette inscription est donnée par l'un des titulaires de l'autorité parentale sur le mineur”*.

Un enfant de 13 ou 14 ans pourra donc traîner sur les réseaux sociaux dès lors qu'un parent un peu négligent l'y aura autorisé... Qu'ont-ils à y faire, à l'âge où ils savent à peine lire et écrire, désormais, avec la régression du niveau scolaire ?

Quant à l'article 6, il confie au Parlement un énième rapport qui, comme d'habitude, sera politisé et restera sans suite...

*“Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport présentant les conséquences de l'utilisation des plateformes en ligne, **de la surinformation et de l'exposition aux fausses informations** sur la santé physique et mentale des jeunes, notamment des mineurs, ainsi que sur leurs capacités d'apprentissage”*.

Les pauvres petits ont fait des émeutes car ils n'étaient pas en bonne santé...

On sait que Macron avait tenté de minimiser les émeutes en faisant passer les sauvages pour des “mineurs” qui auraient échappé à la vigilance de leurs parents.

https://www.bfmtv.com/politique/mineurs-arretes-lors-des-emeutes-emmanuel-macron-appelle-tous-les-parents-a-la-responsabilite_VN-202306300531.html

Les émeutiers sont censés non pas nous livrer une guerre contre la civilisation mais faire une crise d'adolescence

malgré leur modèle le criminel prophète pilleur.

Cela serait dû à la "surinformation", les pauvres petits ne sachant pas se repérer dans cet univers médiatique complexe...

Bref la réponse est toujours aussi inadaptée. Pas de réouverture de centres pénitentiaires, de bagnes à Cayenne en perspective...

Pas de construction de nouvelles prisons, pas de peine de mort, pas de loi du Talion en perspective, la seule peine qui soit réellement dissuasive à l'égard des Sauvages.

Pas d'arrêt de l'immigration venant de certains pays.

Du flan et encore du flan.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047799533>